



## Grandes manœuvres en vue...



### Introduction

**Le 11 juillet prochain**, le ministre convoque les directeurs généraux DGFIP et DGDDI, assortis de cadres territoriaux, afin de leur signifier les mesures qui se dessinent dans le cadre du plan CAP 2022<sup>1</sup>. Bien évidemment, étant totalement dans la logique du dialogue social sans concession, nous sommes tenus à l'écart de tout cela ...

**Un Comité ministériel** se tient ce 6 juillet. Il aurait pu constituer une occasion de lever un coin du voile. Mais ce ne sera pas le cas, car seuls des sujets purement techniques ont été inscrits à l'ordre du jour. On voudrait nous dire sans ambages que les agents ne sont qu'une simple variable d'ajustement qu'on ne s'y prendrait pas différemment ...

**Seules quelques discussions** ont pu avoir lieu avec le ministre et le Dg. Mais les choses n'étant pas arbitrées et les annonces revenant au niveau politique, on était plus dans l'impressionnisme que dans les perspectives concrètes. On a quand même quelques pistes qui se dessinent (Cf. ci-dessous). Vous vous doutez bien qu'elles ne suscitent pas un enthousiasme délirant ...

Voici donc une petite avant-première (à prendre évidemment avec les précautions qui s'imposent).



### I – Pour la DGDDI

Pour la DGDDI, nous sommes bien sûr très inquiets pour notre mission de **recouvrement**.

À terme, cela pourrait signifier que la Douane n'est plus une administration comptable pleine et entière, ce qui à notre sens, est très signifiant.

Par ailleurs, la **chasse aux « petites » taxes** (- de 150 millions d'euros) est organisée et pourrait battre son plein. Or, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) fait plus dans les « gros volumes ». C'est donc la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) qui pourrait être largement impactée. Pour mémoire, il est prévu d'en supprimer 10 par an sur 4 ans. À l'heure actuelle, nous en avons 23 (pour un montant total de 548 millions) qui seraient éventuellement « éligibles ». L'essentiel est dans l'ensemble des contributions indirectes. Mais les secteurs dédouanement, énergie, agriculture et transport sont également touchés .

Bien évidemment, tout ceci ne sera pas sans conséquence sur le **réseau**. Sachant qu'il ne faut pas oublier non plus qu'on va commencer à « déguster » les effets des réformes strictement douanières (concentration, dématérialisation, ...).

<sup>1</sup> Comité d'Action Publique 2022. Pour en savoir plus : <http://www.solidaires-douanes.org/CAP-2022>



## II – Ailleurs dans le ministère

Les autres directions ne sont pas mieux loties.



### 1°) Pour la DGFiP

Ainsi la DGFiP devrait connaître de **véritables purges**. Le chiffre de plus de 25000 suppressions d'emplois ne semble pas totalement dénué de fondement.

Si on prend un peu de champ (historique), on se rend compte que, dans l'ensemble DGFiP, c'est-à-dire la fusion DGI / TRESOR (soit 80000 + 50000 emplois), c'est quasiment l'équivalent de l'ex-Trésor qui aura été « effacé » en quelques années ! Sacrée « perf » !!

Pour mémoire, l'objectif est de supprimer 50000 emplois pour la Fonction Publique d'État.

Mais comme celle-ci va aussi en créer entre 15000 et 20000 dans certains secteurs à renforcer, c'est en effet, plutôt **65/70000 emplois qui devront être supprimés**. Et Bercy sera l'un des grands « contributeurs ».

La Douane, même si elle bénéficiera de renforts dus au Brexit, n'échappera pas non plus à des suppressions de postes.

Il y a d'ores et déjà des **phénomènes concrets qui se manifestent**. Ainsi, pour la région parisienne, la DGFiP a bloqué la mutation (au départ) de 380 catégories A, ce qui crée par voie de conséquence autant de « trous » en province et, au passage, rend encore un peu plus hypothétique, selon nous, la mobilité entre les deux administrations.

Le réseau DGFiP devrait également être touché avec un mouvement de fermetures de sites, à l'instar de notre mouvement « concentrationnaire ».

### ■ ■ ■ 2°) Les autres directions

Les directions de « l'autre Bercy » (sphère économie - sous la houlette de B. Lemaire) ne seront pas non plus à la fête.

**La DGCCRF** par exemple a concocté un plan de fermeture de 50 sites, passant de 120 à 70 implantations. Mais, ce dernier a été retoqué, car jugé pas assez... « ambitieux » (sic) !

**L'INSEE**, de son côté, pourrait être amené à arrêter certaines études, notamment tout celles qui ne sont pas exigées par les normes européennes, ce qui mettrait fin, par exemple, aux travaux de dimension régionale.

### Pour conclure

**Bref, ce n'est pas vraiment avec une confiance inébranlable que nous guettons les annonces du 11/07...**

**Pour être francs**, nous n'attendons pas vraiment de « l'ère macronienne » le retour de l'État fort, protecteur et régulateur (pourtant, c'est, à notre sens, ce que demande l'opinion, mais ceci est un autre débat ...).

**Cependant**, on distingue nettement une réelle cassure entre ceux qui incarnent l'État au quotidien et ceux qui en ont les clés juste pour quelques temps et ceci n'est jamais bon.

**Selon le contenu final**, certains pourront dire qu'au niveau de la DGDDI, on ne s'en tire pas trop mal, surtout par rapport à d'autres scénarios beaucoup plus... « extrêmes » ... Tout est relatif.

Par ailleurs, il y a peut-être une vérité immédiate et une autre qui s'imposera d'ici quelques années, mais qui est en germe dans les décisions qu'on nous impose. Les rares fois où ce décalage dans les perspectives temporelles a pu être évoqué avec nos interlocuteurs, la réponse fut souvent un haussement d'épaules fataliste et le fait de dire que « 4 ou 5 ans, c'est loin et que nous serons tous passés à d'autres choses d'ici là ».

**À notre avis, tout ceci est notoirement insuffisant quand on est en charge de la chose publique.**

Paris, le vendredi 6 juillet 2018